

DEMANDE D'ARRETE DE CIRCULATION ET/OU D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

 Retour de votre demande par voie postale ou par mail : st@ville-tain.com

LES DEMANDES DOIVENT ETRE REALISEES 14 JOURS MINIMUM AVANT LE DEBUT DES TRAVAUX
LES DEMANDES INCOMPLETES NE SERONT PAS TRAITEES

DEMANDEUR :

- ☐ PARTICULIER
☐ ENTREPRISE

RAISON SOCIALE : _____ NOM : _____ PRENOM : _____
 ADRESSE : _____
 CODE POSTAL : _____ VILLE : _____
 COURRIEL : _____ TELEPHONE : _____
 ENTREPRISE : _____ SIRET : _____

Personne à joindre en cas d'urgence en dehors des horaires de chantier :

NOM : _____ PRENOM : _____ TELEPHONE : _____
 Numéro d'autorisation d'urbanisme (obligatoire selon le cas) : _____

NATURE DES TRAVAUX OU DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
ADRESSE ET PERIODE DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

- ☐ DEMANDE INITIALE
☐ PROLONGATION DE L'ARRETE N° _____

ADRESSE DE L'OCCUPATION : _____
 DATE DE DEBUT DES TRAVAUX : _____ FIN DES TRAVAUX : _____
 NOMBRE DE JOURS CALENDAIRES : _____

Toute prolongation souhaitée devra être effectuée au minimum 5 jours avant la date de fin de l'occupation.

NATURE DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Cocher la/les case(s) en précisant la surface d'emprise au sol occupée :

- ☐ **Stationnement**
 Emprise au sol en m² : _____
☐ **Bennes/containers/baraques et/ou toilettes de chantier/bureaux provisoires**
 Emprise au sol en m² : _____
☐ **Echafaudage**
 Emprise au sol en m² : _____
☐ **Grue mobile / Camion Nacelle / Autres engins**
 Emprise au sol en m² : _____
☐ **Zone chantier**
 Emprise au sol en m² : _____
TOTAL EN METRE CARRE : _____



BESOIN DE REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

DEMANDE D'ARRETE DE CIRCULATION :

- ☐ OUI ☐ NON
- ☐ FERMETURE DE LA VOIRIE
- ☐ MISE EN SENS UNIQUE (plan de déviation obligatoire)
- ☐ CIRCULATION ALTERNEE (par feux ☐ / par panneaux ☐)
- ☐ NEUTRALISATION DU CHEMINEMENT PIETON
- ☐ NEUTRALISATION DE LA BANDE OU PISTE CYCLABLE
- ☐ NEUTRALISATION DU STATIONNEMENT (nombre de places occupées) :
- ☐ AUTRE (précisez) : _____

Plan d'exploitation ou d'implantation précis à joindre IMPERATIVEMENT avec le courrier (postal ou email)
A NOTER : l'arrêté ne pourra être délivré sans le ou les PLAN(S) de SITUATION avec la zone d'emprise matérialisée.

- Les signalisations provisoires avancées et de positions seront conformes à la réglementation routière en vigueur et seront mises en place par le demandeur et sous son entière responsabilité durant la totalité de l'occupation.
 - La transmission de l'arrêté signé vaudra autorisation d'occupation du domaine public.
- Le demandeur est dans l'obligation d'afficher l'arrêté au minimum 48h avant le début de l'occupation du domaine public. L'arrêté devra être affiché sur le tableau de bord de chaque véhicule concerné.
- Cette demande d'autorisation de voirie n'est pas une autorisation de travaux et ne dispense pas le demandeur de ses obligations.

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Conformément à l'article L.2125-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques, toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance. Le demandeur s'engage à appliquer les dispositions du règlement d'occupation du domaine public et notamment à respecter les prescriptions des occupations qui seront autorisées (durée, surfaces et nombres). Le demandeur devra informer le Maire de toute modification relative aux installations, emprises et dates des travaux.

TARIFS DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION

Je m'engage à payer la redevance éventuelle d'occupation fondée sur les tarifs délibérés le 16/12/2024 et visés en préfecture le 24/12/2024 :

Forfait de base : 70.00 €

Et par m² au sol et par jour :

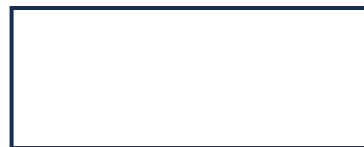
- 0.90€ de 1 à 90 jours.
- 0.65€ de 91 à 180 jours.
- 0.45€ au-delà de 180 jours.

Je soussigné(e) (PRENOM-NOM) : _____

- ☐ Certifie exacts les renseignements contenus dans cette demande et m'engage à respecter les prescriptions de l'autorisation, ainsi que les dispositions du règlement d'occupation du domaine public de la Ville de Tain-l'Hermitage et à régler la redevance d'occupation du domaine public correspondante.
- ☐ En cochant cette case, je consens que les informations recueillies à partir de ce formulaire soient transmises aux services de la Ville de Tain-l'Hermitage uniquement pour gérer votre demande d'arrêté de circulation et/ou d'autorisation d'occupation du domaine public.

A _____ le _____

Signature du demandeur :



- 1 exemplaire à retourner daté et signé aux Services Techniques de la ville de Tain-l'Hermitage ou par mail.

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et libertés, garantit un droit d'accès et de rectification de données auprès des organismes destinataire du formulaire.